

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ministère chargé de
l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

27.11.2017

Dossier complet le :

28.11.2017

N° d'enregistrement :

FO 9317 P0372

1. Intitulé du projet

Régularisation d'une unité de production de panneaux et portes isothermiques sur la commune de Vedène.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DREYER

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

RUSCICA Thierry, Directeur général

RCS / SIRET

3 1 7 | 6 9 4 | 5 3 7 | 0 0 0 2 6

Forme juridique

société par actions simplifiée

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. Installations classées pour la protection de l'environnement a) autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à autorisation	1. ICPE soumises à autorisation (rubrique 2940-2) et enregistrement (2663-1)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

La société Dreyer est spécialisée dans la production de cloisons et panneaux isothermes.

Les matières premières utilisées sont constituées principalement de plaques de polystyrène ignifugé (et de façon plus marginale de laine de roche) et de bobines d'acier.

Le process consiste à verser gravitairement de la colle sur les panneaux d'isolant pour les revêtir d'une feuille métallique.

Le site assure la production de 180 000 m² de panneaux et 5 000 portes par an avant leur assemblage au niveau des sites de montage.

Le site s'étend sur une surface de 12 641 m².

Le fonctionnement du site est détaillé dans la note d'accompagnement de ce formulaire jointe en annexe (annexe 7).

L'usine étant déjà existante, il n'est pas prévu de travaux de construction ou de démolition.

4.2 Objectifs du projet

L'objectif est de régulariser la situation administrative du site au titre de la réglementation ICPE.

Le site industriel souhaite augmenter sa production à moyen terme (3 ans). Cette augmentation de capacité est donc intégrée au niveau de cette régularisation.

Cette augmentation de production se traduira uniquement par une utilisation accrue de l'outil de production, sans construction de nouveaux bâtiments ou agrandissement de site ou zones de stockage.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Le site est existant et aucun projet de construction ou démolition n'est prévu à ce jour.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

L'activité principale est la fabrication de panneaux et portes isothermes, ce qui implique principalement le collage de différents matériaux.

Le site comprend principalement les zones suivantes :

- Une zone de stockage de matières premières sous auvent ;
- Une zone de stockage en extérieur des produits finis ;
- Un bâtiment Nord de 360 m² qui sert de lieu de stockage divers ;
- Un bâtiment Sud de 1 950 m² où est réalisée la majeure partie de la production : on retrouve notamment la chaîne de collage, les activités de montage manuel et de découpe des portes et panneaux ;
- Un hangar de stockage de 260 m² environ où sont stockés des matériels divers nécessaires à l'élaboration de kits.

Le site dispose également des aménagements suivants :

- Un poste de distribution de carburant (Gazole Non Routiers) pour les engins de manutention ;
- Un parc de stationnement réservé aux véhicules légers du personnel et des visiteurs, ainsi que les espaces et équipements dédiés à la circulation sécurisée des piétons sur le site,
- Des espaces réservés à la circulation de véhicules poids lourds.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est soumis à autorisation au titre de la réglementation Installations Classées pour le Protection de l'Environnement

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Emprise au sol (surface du terrain)	12 641 m ²
Espaces verts perméables	194 m ²
Surfaces bâties	2 570 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

610 avenue Vidier,
84270 VEDENE

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 53' 28" E Lat. 43° 58' 23" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Point d'arrivée :

Long. ___ ° ___ ' ___ " Lat. ___ ° ___ ' ___ "

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

Le site est composé principalement :

- de zones de stockage de matières premières sous auvent et en extérieur pour les produits finis,
- d'un bâtiment et d'un hangar de stockage,
- d'un bâtiment de production (chaîne de collage, les activités de montage manuel et de découpe des portes et panneaux).

Le site fait l'objet d'une régularisation administrative d'un site déjà existant et non connu de l'administration.

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement du département du Vaucluse approuvé le 3 juillet 2013. Arrêté du 2 février 2016 portant approbation du classement sonore des infrastructures terrestres du département de Vaucluse. Le site se situe sur l'av. Vidier classée en catégorie 3 et à proximité de l'A7 (catégorie 1) et de la D53 (catégorie 3).
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

			Zone RAMSAR la plus proche du site à 40km du site (Camargue) Zone humide identifiée Canal de Vaucluse (84CEN0187) à 1,6 km du site.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZSC FR9301578 - La Sorgue et l'Auzon - 4,1 km ZSC FR9301590 - Le Rhône aval - 2,9 km ZSC FR9301589 - La Durance - 7 km ZPS FR9312003 - La Durance - 7 km Pas d'atteinte ou impact possible sur ces zones.
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Domaine de Roberty, au Pontet (93C84016) à 600 m environ

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Absence de prélèvements directs dans le milieu naturel. L'alimentation en eau se fait par le réseau public d'alimentation en eau potable. L'eau est utilisée pour des besoins sanitaires consommation sanitaire, pour le procédé de collage (pulvérisation d'eau pour que la colle réagisse) et pour l'alimentation du réseau RIA. Le volume annuel en 2016 est limité, il est de 418 m3 (dont 84 m3 estimés environ dans le cadre du procédé de collage) et 2 m3 dans le cadre des essais liés aux RIA.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site présente un caractère artificiel et est imperméabilisé sur la majeure partie de sa surface. Aucun projet d'agrandissement du site nécessitant l'occupation de nouveaux terrains n'est prévu. En phase exploitation, compte-tenu des caractéristiques du site et des dispositions mises en œuvre, le site qui est déjà existant n'est pas susceptible d'entraîner des perturbations, dégradations, ou destructions de la biodiversité existante.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les zones NATURA 2000 les plus proches se trouvent à 2,9 km avec la zone "le Rhône aval" (FR9301590) qui présente une grande richesse écologique et un rôle fonctionnel important et 4,1 km de "la Sorgue et l'Auzon" (FR9301578) constituant un "ilot biologique". Compte-tenu des caractéristiques du site (site existant et déjà artificialisé, absence de halo lumineux particulier, émissions atmosphériques limitées, rejets aqueux constitués uniquement des eaux pluviales de ruissellement et d'eaux sanitaires avec rejets dans le réseau public) et de l'éloignement du site, le site n'est pas susceptible de générer des impacts sur ces espaces naturels.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site est situé en proximité immédiate avec Midi Salaisons (distributeur grossiste de charcuterie) et Gedibois (stockage bois). Le risque principal est l'incendie. Néanmoins, aucun de ces sites n'est classé ICPE. Le site n'est pas situé dans le zonage d'un Plan de Prévention des Risques Technologiques.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Vedène n'est pas située dans le périmètre d'un Plan de Prévention des Risques Naturels. Le site est localisé dans une zone de sismicité modérée (zone 3) et un risque de retrait-gonflement argile moyen. Le site ne se trouve pas dans les zones inondables définies par le territoire à risques important d'inondation (TRI) Avignon – Plaine du Tricastin – Basse vallée de la Durance.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Le site peut potentiellement engendrer des risques sanitaires de part la présence d'émissions atmosphériques. Ces émissions sont liées au trafic généré par le site et par les émissions de vapeurs de colle ou de poussières (découpe de matières). Néanmoins, le trafic du site est faible au regard du trafic au voisinage du site. Par ailleurs, les émissions au niveau de l'atelier sont liées à des extracteurs d'air aux postes de travail. La colle utilisée ne possède pas de mentions de dangers H340, H350, H350i, H360D, H360F et les poussières sont traitées par cyclone. Les flux sont très limités : 0,017 kg/h en poussières et 0,036 kg/h en COVT.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic généré est lié à l'approvisionnement de matières premières et expédition de produits finis par poids lourds, et aux véhicules légers du personnel. Il est en moyenne de 5 camions par jour et 22 véhicules légers par jour, soit 10 mouvements de poids lourds et 44 de véhicules légers.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les activités de production sont réalisées à l'intérieur des bâtiments, limitant les émissions sonores. Les autres sources de bruit sont liées à la circulation des engins de manutention et véhicules sur site. La présence d'une clôture avec panneaux isolants est favorable pour limiter les émissions sonores dans le voisinage. Une campagne de mesures des émissions sonores est planifiée pour apprécier plus précisément les nuisances potentielles.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'utilise pas de produits susceptibles de générer des nuisances olfactives, et le process en lui-même ne génère pas d'odeurs.</p> <p>La gestion des déchets sur le site est effectuée de telle sorte qu'aucune nuisance pour l'environnement proche du site ne soit générée.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le site n'est pas à l'origine ou concerné par des vibrations.</p>
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions lumineuses du site se limitent uniquement aux éclairages extérieurs des axes de circulation nécessaires pour garantir la sécurité du site et des parcs de stationnement.</p> <p>L'exploitation du site ne génère pas de halo lumineux particulier.</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les émissions atmosphériques sont essentiellement liées :</p> <ul style="list-style-type: none"> - à l'extracteur d'air au poste de travail de la zone de collage (canalisation et rejet en façade) (flux de COVT de 0,036 kg/h) - aux activités de découpe bois ou encore PVC (extraction d'air avec traitement par cyclone et récupération des poussières bois en benne et poussières PVC en sacs) (flux de poussières de 0,017 kg/h). - au trafic routier, - au rejet des installations de combustion (puissance limitée avec 2x232 kW).
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucun rejet liquide n'est induit par les procédés industriels.</p> <p>Les seuls rejets liquides possibles sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> - les eaux usées d'origine domestique (liées aux installations sanitaires, douches, utilisation des robinets,...) rejetées dans le réseau d'assainissement communal et traitées par la station d'épuration de Vedène, - les eaux pluviales des voiries et toitures canalisées qui sont rejetées dans le réseau d'eaux pluviales de la commune.
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux pluviales sont celles récupérées sur les surfaces imperméabilisées (toitures et voiries). Vu l'activité du site et son environnement, les eaux de toitures ne sont pas susceptibles d'être polluées. Les eaux collectées sur les voiries et parkings peuvent contenir principalement des matières en suspension et des traces d'hydrocarbures.</p> <p>En cas de déversements accidentels de produits liquides ou eaux d'extinction incendie, des effluents polluants peuvent être générés.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'activité du site génère peu de types de déchets constitués de déchets non dangereux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - pour l'essentiel des chutes issues de la découpe des matières premières : tôle, acier, matières plastiques, bois et polystyrène ; - d'emballages : cartons, films plastiques,... - des ordures ménagères (déchets de bureaux). <p>Le détail est présenté dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site se trouve dans une zone d'activité industrielle et n'a pas d'impact visuel dans le paysage environnant. Les bâtiments sont d'une hauteur peu importante (hauteur inférieure à 7 m) et le site se trouve en dehors des périmètres de protection des monuments historiques et des sites classés ou inscrits.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Le site internet de la DREAL PACA a été consulté afin d'identifier les projets ayant fait l'objet d'un avis de l'autorité environnementale aux environs du site.

Parmi ces projets, certains liés à des installations classées se trouvent sur Vedène et les communes limitrophes:

- Vedène : un pôle de valorisation énergie – matières,
- Entraigues-sur-la-Sorgue : 2 plateformes logistiques, un pôle valorisation et traitement de déchets non dangereux,
- Le Pontet : un centre de récupération de métaux ferreux et non ferreux et de déchets dangereux,
- Sorgues : une centrale photovoltaïque, deux centrales mobiles d'enrobage.

Néanmoins, de fait de la nature de ces installations et de leur éloignement, le site DREYER n'est pas susceptible d'avoir des effets cumulés avec ces projets.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les éléments relatifs aux dispositions mises en œuvre sont détaillés dans l'annexe 7 - Note d'accompagnement.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire rempli, il n'apparaît pas nécessaire que l'activité du site fasse l'objet d'une évaluation environnementale. En effet :

- le milieu environnant ne présente pas une sensibilité particulière ;
- les émissions du site apparaissent limitées, les principales émissions se limitant essentiellement à des rejets d'eaux pluviales dans le réseau public, à des émissions atmosphériques liées aux extracteurs d'air en ambiance de travail (flux d'émission limités), et à des émissions sonores.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7- Note d'accompagnement du CERFA. Cette note d'accompagnement en complément des pièces réglementairement obligatoires a pour but de mettre en évidence les enjeux environnementaux présents aux abords du site et de présenter à l'Autorité environnementale les impacts prévisibles liés à la réalisation de l'opération et les mesures envisagées pour éviter, réduire ou compenser les effets préjudiciables.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Rattaché

Avignon

le.

24.11.2017.

Signature

DREYER
SITE AGROPARC - CS 80501
84908 AVIGNON CEDEX 9
SAS au capital de 1 031 155,93,
Siret 317 694 537 00034

Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

